

**DECLARATION DU SNUipp-FSU
AU COMITE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES
LUNDI 09 DECEMBRE 2013**

Ce lundi 9 décembre, un rapport d'étape a été présenté au comité de suivi national de la réforme des rythmes scolaires par sa présidente.

Nous vous remercions pour le travail réalisé, mais nous interrogeons sur la méthode utilisée. Nous regrettons l'absence de données chiffrées. Le choix de faire du qualitatif en s'appuyant sur l'étude de quelques villes (une vingtaine sur les 4 000 communes engagées dans la réforme) et sur 6 auditions (très intéressantes en elles-mêmes) auraient dû s'accompagner d'un travail de remontées chiffrées fournies par la DGESCO. Nous regrettons par exemple de ne disposer d'aucune donnée sur le nombre d'enfants fréquentant les activités périscolaires, mais aussi sur la gratuité de ces activités ou même son offre (garderie, type d'activités). Nous avons demandé à plusieurs reprises d'avoir des éléments chiffrés notamment, les remontées des difficultés par département. Cela permettrait de cerner de manière plus précise l'étendue des difficultés dont vous faites état dans ce rapport. Il peut paraître en effet contradictoire d'affirmer en introduction à ce rapport la satisfaction générale des différents acteurs et de lister ensuite une série de difficultés assez importantes, voire des besoins de réajustements de tout ordre. **Afin d'avoir une vision plus sérieuse, nous demandons que le comité national récolte l'ensemble des rapports des comités de suivi départementaux faisant le point commune par commune.**

Les remontées que nous avons et dont nous avons fait écho dans ce comité de la part des enseignants ne sont pas de même nature. Des enseignants ressentent peut-être moins de fatigue dans les remontées que vous avez, mais ce n'est pas l'appréciation qu'ils nous ont fait parvenir, à nous représentants du personnel. Il faudrait là aussi pouvoir avoir une vision d'ensemble. De même il nous paraît contradictoire d'annoncer « qu'il est trop tôt pour déceler un impact positif ou non des nouveaux rythmes sur les apprentissages » et de dire ensuite qu'il est globalement constaté que, le volume d'apprentissage plus important en matinée, semble générer une plus grande efficacité des apprentissages. Plusieurs ici ont noté qu'il faudrait du temps pour pouvoir évaluer l'impact de cette réforme et nous réitérons la nécessité d'une évaluation scientifique de cette réforme inscrite dans la durée.

Une autre contradiction peut être à mettre en avant, le but initial de la réforme comme une amélioration du temps scolaire et une meilleure réussite des élèves (ambition que nous partageons évidemment) et faire porter une majorité du rapport justement sur le temps périscolaire. Cette contradiction est pointée depuis le début sur cette réforme qui n'a pas su faire le choix de prioriser justement le temps scolaire.

Côté préconisations, enseignants, animateurs et élus ne pourront évidemment que partager les orientations : c'est important que les acteurs se parlent, mais c'est aussi essentiel de bien expliquer la réforme aux parents, de travailler les transitions des temps, de respecter la sieste des petits, de repenser l'emploi du temps scolaire, de ne pas multiplier les intervenants et les activités périscolaires, d'organiser le partage des locaux scolaires pour le périscolaire, ... Ces préconisations relèvent du bon sens et s'il est important de les rappeler. Il est surtout nécessaire de mettre les moyens concrets pour qu'elles voient le jour. La journée des enseignants n'est pas extensible, surtout quand dans le même temps, le rapport affirme que la priorité reste le temps scolaire. **Nous demandons qu'un temps significatif soit dégagé pour les enseignants et les directeurs d'école, afin de reconnaître tout le travail invisible effectué pour le fonctionnement pédagogique de l'école et celui engendré maintenant par la réforme (collaborations avec animateurs, élus, lien aux parents).** La mise en place de CUI ne peut être la seule réponse. La nécessité de revoir les programmations est évidente et nous souscrivons à la nécessité de formations ou animations pédagogiques. Mais là aussi quelle réalité ? La DGESCO a annoncé des formations pour les enseignants. Concrètement au-delà de l'annonce peut-on savoir ce qui est mis en place ? Pour l'instant, nous sommes principalement saisis par des enseignants qui n'en ont pas, alors qu'ils le demandent et à qui on refuse du temps institutionnel pour cette question.

Autre point important est le rôle du conseil d'école que vous pointez dans ce rapport. Il est pour nous nécessaire que le décret donne toute sa place au conseil d'école et le rende obligatoire comme lieu d'élaboration, de décision et de régulation.

Si nous apprécions que ce rapport reprenne une série de difficultés que nous avons pu pointer et invite à mener une réflexion spécifique pour les élèves de maternelle, à penser l'organisation des locaux, à s'adapter aux contraintes locales, nous ne pouvons nous reconnaître dans la totalité de ce rapport et notamment dans ces préconisations.

Nous sommes les premiers à nous réjouir quand une nouvelle organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, mais sans dramatiser la situation, il s'agit de prendre la mesure des difficultés objectives et notamment en milieu rural. Nous pourrions rajouter que les rythmes scolaires de l'année restent toujours aussi déséquilibrés notamment avec le zonage des vacances d'hiver et de printemps. De même, nous nous étonnons que la possibilité de dérogations soit à géométrie variable. Aujourd'hui, plus de 10 % des communes fonctionnent avec 2 journées par semaine d'école de 6 heures et ce à contre-courant de l'esprit du décret qui appelle à des journées de 5h30 maximum. A contrario, des organisations qui font consensus comme à Poitiers avec 2 mercredi sur trois et des journées allégées ne pourront pas perdurer. La généralisation ne peut donc s'envisager dans ces conditions.

A ce titre, tout ne se réglera pas au niveau local et le SNUipp-FSU ne peut se reconnaître dans ce rapport qui part du principe qu'une réforme des rythmes peut être réussie dans le cadre des décrets actuels. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande au comité de pilotage qu'il porte la nécessité de réécriture du décret.